

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 21 JANVIER 2014, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MONSIEUR RENÉ FOURNIER, MAIRE**

**Projet de règlement no 243-113
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 12**

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 3 décembre 2013
 - 4.2 Séance extraordinaire du 17 décembre 2013
 - 4.3 Séance extraordinaire du 14 janvier 2014
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Autorisation – Vente de lots – Projet Corridor vert et bleu Richelieu
 - 5.2 Autorisation de signature – Acte de cession des lots 5 305 420, 5 305 488 et 5 305 489
 - 5.3 Approbation du budget 2014 – CIT Chambly-Richelieu-Carignan
 - 5.4 Approbation de la grille tarifaire 2014 – CIT Chambly-Richelieu-Carignan
 - 5.5 Handi-Bus inc. – Approbation du budget 2014
 - 5.6 Approbation de la grille tarifaire 2014 – Handi-Bus inc.
 - 5.7 Embauche – Surveillant de gymnase
 - 5.8 Approbation – Communiqué de presse de la M.R.C. – Pacte fiscal municipal
 - 5.9 Demande – Arbitre – Entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de décembre 2013
 - 6.2 Transferts budgétaires
 - 6.3 Dépôt - Liste des Engagements
 - 6.4 Autorisation de paiement partiel – Entente intermunicipale – Projet Carignan sur le Golf – Fourniture en eau
 - 6.5 Autorisation de la commande 2014 pour les services professionnels – Entretien et services informatiques – Années 2014-2015-2016
 - 6.6 Autorisation de signature – Carte de crédit affaires corporatives pour l'achat d'essence
 - 6.7 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projets 2014 financés par le fonds de roulement
 - 6.8 Renonciation - Financement non utilisé

7. SERVICES TECHNIQUES

- 7.1 Certificat de paiement no 6 – Acceptation définitive – Aménagement du Parc Forget
- 7.2 Octroi de mandat - Services professionnels – Collecte des résidus domestiques dangereux 2014
- 7.3 Embauche – Surnuméraires
- 7.4 Octroi de mandat - Services professionnels – Préparation des documents d'appels d'offres et de surveillance des travaux – Remplacement des pompes de distribution et raccordement à l'automate – Usine d'eau

8. URBANISME

- 8.1 Dérogation mineure 13-DM-19 – Lots 4 968 084 à 4 968 092 – 1862, rue Gertrude
- 8.2 Dérogation mineure 13-DM-20 – Lots 4 219 177 à 4 219 179 – 1995 rue Henriette
- 8.3 Dérogation mineure 13-DM-21 – Lot 4 947 444 – 2925, boul. Désourdy, coin de la rue des Galets
- 8.4 Dérogation mineure 13-DM-22 – Lot 5 241 947 – 1477, chemin de Chambly
- 8.5 Dérogation mineure 13-DM-23 – Lot 2 601 465 – 1450, rue Bernard-Boucher
- 8.6 Dérogation mineure 13-DM-24 – lot 5 272 046 – 50, chemin de la Carrière
- 8.7 Demande 13-PIIA-21 – Urgex – Aménagement paysager et architecture du bâtiment – 1995, chemin de Chambly
- 8.8 Demande 13-PIIA-22 – Lot 5 272 046 – 50, chemin de la Carrière – Affichage du commerce
- 8.9 Demande d'appui 13-CPTAQ-08 – Lot 2 601 135 - 3903, chemin Bellerive

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Abolition – Service incendie

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Demande de soutien financier – Clinique des jeunes du Bassin de Chambly
- 10.2 Demande d'aide financière – Aux sources du Bassin de Chambly – Guignolée 2013
- 10.3 Demande de prêt de salle – Collecte de sang - Héma-Québec

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement de taxation no 462-A
Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2014
- 13.2 Adoption – Règlement no 463-A
Sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme et remplaçant le règlement numéro 128 et ses amendements
- 13.3 Adoption – Règlement 310-18
Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

- 13.4 Avis de motion – Règlement 437-1 A
Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la ville de Carignan
- 13.5 Adoption – Règlement 243-113
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'interdire les projets intégrés dans les zones MN2-145, MN2-148, MN2-156 et MN2-157

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

- M. René Fournier, maire
- M^{mes} Lorraine Moquin, conseillère
Danielle Théorêt, conseillère
Anne Poussard, conseillère
- MM. Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents ainsi que madame Ilka Grosskopf, directrice du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 12.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-01-04

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 3 décembre 2013

14-01-05

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2013.

4.2 Séance extraordinaire du 17 décembre 2013

14-01-06

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2013.

14-01-07

4.3 Séance extraordinaire du 14 janvier 2014

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 janvier 2014.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

14-01-08

5.1 Autorisation – Vente de lots – Projet Corridor vert et bleu Richelieu

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER pour un montant forfaitaire avant taxes de 30 800 \$ la vente des dix-neuf (19) lots suivants :

- 2 597 647
- 2 951 279
- 2 600 099
- 2 600 104
- 2 600 771
- 2 600 772
- 2 600 795
- 2 600 796
- 2 601 014
- 2 601 515
- 2 601 563
- 2 601 586
- 2 601 600
- 2 601 603
- 2 601 607
- 2 601 608
- 2 601 612
- 3 036 756
- 3 036 762

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan l'acte de vente desdits lots;

QUE ladite somme soit affectée au surplus dédié à la conservation et l'aménagement des milieux naturels, des espaces verts et des parcs.

14-01-09

5.2 Autorisation de signature – Acte de cession des lots 5 305 420, 5 305 488 et 5 305 489

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan l'acte de cession des lots 5 305 420, 5 305 488 et 5 305 489.

5.3 Approbation du budget 2014 – CIT Chambly-Richelieu-Carignan

14-01-10

CONSIDÉRANT que le 21 novembre 2013, le Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan a adopté son budget pour l'exercice financier 2014;

CONSIDÉRANT que copie de ce budget a été transmise à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que ce budget doit recevoir l'approbation de chacune des organisations municipales membres du Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires du Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan pour l'année 2014 tel qu'adoptées le 21 novembre 2013 et de verser un montant de 86 769 \$ représentant la quote-part de la Ville de Carignan;

QUE ladite quote-part sera payée en deux (2) versements, soit le premier en janvier et le second en avril 2014;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-37000-971.

5.4 Approbation de la grille tarifaire 2014 – CIT Chambly-Richelieu-Carignan

14-01-11

CONSIDÉRANT que le 17 octobre 2013, le Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan a adopté la grille tarifaire pour l'exercice financier 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2014 du Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan, telle qu'adoptée le 17 octobre 2013 et décrite dans le tableau ci-après :

TITRES	Tarif ordinaire	Tarif réduit	Tarif intra
CIT Chambly – Richelieu – Carignan			
CARTE MENSUELLE	121,50 \$	73,50 \$	Gratuit
10 PASSAGES	45,75 \$	32,00 \$	Gratuit
6 PASSAGES	27,50 \$	19,25 \$	Gratuit
À BORD	8,00 \$	8,00 \$	Gratuit
LIEN vers Saint-Jean-sur-Richelieu			
CARTE MENSUELLE	96,25 \$	55,25 \$	-
10 PASSAGES	30,75 \$	18,50 \$	-
À BORD	8,00 \$	8,00 \$	

5.5 Handi-Bus inc. – Approbation du budget 2014

14-01-12

CONSIDÉRANT la résolution no 2012-046 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2014 adoptée par les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc.;

CONSIDÉRANT que le montant de notre quote-part pour 2014 s'établit à 68 656 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2014 au montant de 958 543 \$ de Handi-Bus inc. et de verser un montant de 68 656 \$ représentant la quote-part pour la Ville de Carignan, afin de participer au service de transport adapté;

QUE ladite quote-part sera payée en deux (2) versements, soit le 1^{er} février 2014 et le 1^{er} mai 2014;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-37000-972.

5.6 Approbation de la grille tarifaire 2014 – Handi-Bus inc.

14-01-13

CONSIDÉRANT la résolution no 2013-045 concernant la grille tarifaire 2014 adoptée par les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12*, le conseil municipal de Carignan doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2014 de Handi-Bus inc. ci-dessous, pour le service de transport adapté :

Grille tarifaire 2014 – Handi-Bus inc.

Destination	1 ^{er} janvier 2014
BILLETS UNITAIRES	
Intra zone 1	Gratuit*
Intra zone 2 ou 3	4,50 \$
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers 2 vice-versa	5,00 \$
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	5,50 \$
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	6,50 \$
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,00 \$
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	8,00 \$
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	7,50 \$
Zone 2 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,00 \$
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,50 \$
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	9,50 \$
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,00 \$
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,50 \$
Zone 1 vers zone 7 Couronne Nord	11,00 \$
Zone 2 vers zone 7 Couronne Nord	11,50 \$
Zone 3 vers zone 7 Couronne Nord	12,00 \$
LIVRET	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36,00 \$
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9,00 \$
LAISSEZ-PASSER / CARTE MENSUELLE	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3 - Handi-Bus	114,00 \$

- Zone 1 : Chambly, Richelieu, Carignan
- Zone 2 : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville
- Zone 3 : Sainte-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire
- Zone 4 : Saint-Jean-sur-Richelieu
- Zone 5 : Longueuil (arr. Greenfield Park, arr. St-Hubert et Vieux-Longueuil) + Couronne Sud
- Zone 6 : Montréal (arr. Plateau Mont-Royal) + Montréal métropolitain
- Zone 7 : Couronne Nord

* La gratuité est offerte aux usagers des municipalités de Chambly, Richelieu et Carignan sur leur secteur uniquement

5.7 Embauche – Surveillant de gymnase

14-01-14

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Sébastien Roy à titre de surveillant de gymnase pour la saison 2014;

Que cette embauche soit rétroactive au 5 janvier 2014;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du syndicat de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-181.

5.8 Approbation – Communiqué de presse de la M.R.C. – Pacte fiscal municipal

14-01-15

CONSIDÉRANT le manque à gagner suite aux nouvelles modifications du pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT la volonté des mairesses et maires de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu de dénoncer lesdites modifications;

CONSIDÉRANT la proposition d'un communiqué de presse faisant état de la situation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Carignan approuve le communiqué de presse à être émis par la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu.

5.9 Demande – Arbitre – Entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie

14-01-16

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal demande que soit soumis à l'arbitrage de la Commission le différend avec la Ville de Chambly afin de déterminer la valeur nette aux livres dans le cadre du rachat des actifs prévu à l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie et ce, tel que prévu à l'article 24 de la *Loi sur la Commission municipale*.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de décembre 2013

14-01-17

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de décembre 2013 pour un montant de 17 128,05 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de décembre 2013, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 744 362,80 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

14-01-18

6.2 Transferts budgétaires

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les dépenses 2013 pour les coupes de gazon supplémentaires dans les parcs

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 050 \$	Entretien piste cyclable	02-70152-529

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 050 \$	Entretien Parcs	02-70150-519

b) Afin de couvrir les frais d'entretien du photocopieur des Services techniques pour l'année 2013

Montant	Description du poste	Numéro de poste
500 \$	Services scientifiques et génie	02-31000-411

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
500 \$	Entretien équipements d'outils	02-31000-529

6.3 Dépôt - Liste des Engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 20 novembre 2013 au 31 décembre 2013.

6.4 Autorisation de paiement partiel – Entente intermunicipale – Projet Carignan sur le Golf – Récupération et traitement des eaux usées

14-01-19

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre les Villes de Longueuil et Carignan le 18 juin 2004;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville devait faire parvenir à la Ville de Carignan au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année une estimation de la somme à être payée au cours de l'année suivante;

CONSIDÉRANT la facture de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville en date du 2 décembre 2013, portant le numéro 2013-000032, réclamant à la Ville de Carignan un montant de 101 886,08 \$ en guise de « contribution financière conformément à l'entente intermunicipale selon l'article 5a) pour la récupération et le traitement des eaux usées 2008 à 2013 »;

CONSIDÉRANT que la facturation effectuée par la Ville de Longueuil jusqu'en 2007 inclusivement fut acquittée par la Ville;

CONSIDÉRANT la prescription acquise au bénéfice de la Ville de Carignan pour toute somme qui aurait pu être due à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville antérieurement à 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

QUE les « Considérant » font partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement d'une somme d'au plus 68 163,21 \$ à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour les dépenses relatives à la récupération et au traitement des eaux usées selon l'article 5a) de l'entente intermunicipale intervenue le 18 juin 2004 puisque toutes les sommes réclamées par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville dans sa facture du 2 décembre 2013 pour la période antérieure à 2011 sont prescrites;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-41220-954.

6.5 Autorisation de la commande 2014 pour les services professionnels – Entretien et services informatiques – Années 2014-2015-2016

14-01-20

CONSIDÉRANT la résolution no 13-10-427 octroyant le contrat de services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques pour les années 2014, 2015 et 2016 à la firme Sogemyr Informatique inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la dépense 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la commande 2014 à la firme Sogemyr Informatique inc. pour les services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques pour un montant de 34 800 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-13010-527.

6.6 Autorisation de signature – Carte de crédit affaires corporatives pour l'achat d'essence

14-01-21

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier à signer pour et au nom de la ville la documentation requise afin d'obtenir deux (2) cartes de crédit affaires corporatives;

QUE messieurs Daniel Turcotte, directeur des Services techniques et Michel Samson, contremaître général des travaux publics, soient responsables desdites cartes de crédit.

6.7 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projets 2014 financés par le fonds de roulement

14-01-22

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2014 et afin de faciliter l'amorce des projets dans l'année 2014, il est requis d'autoriser l'ouverture des enveloppes budgétaires suivantes :

14-01	Achat d'un GPS pour les services techniques	30 000 \$
14-02	Achat d'un réservoir à eau et pompe	18 000 \$
14-03	Achat matériel Badminton	1 500 \$
14-04	Équipement de gymnase cond. physique	3 100 \$
14-05	Tente EZ	4 050 \$
14-06	Équipement de sécurité au centre multifonctionnel	2 000 \$
14-07	Informatisation cartographique	11 500 \$
14-08	Logiciel correcteur	2 190 \$
14-09	Acquisition et rotation annuelle du matériel informatique	13 000 \$
	Total	85 340 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires soient payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de l'année 2015;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.8 Renonciation - Financement non utilisé

14-01-23

CONSIDÉRANT le projet 11-10 « Migration taxation perception et dette vers SFM » financé par les revenus de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la résolution no 13-01-13 décrétant des dépenses d'immobilisation financées par le fonds de roulement pour différents projets tels que :

- 13-01 Achat de véhicules TP
- 13-04 Inventaire fosse septique ph2
- 13-08 Plan de relève informatique

CONSIDÉRANT que ces dépenses, une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds d'administration la partie du montant de financement approuvé et non utilisé pour le projet 11-01 soit une somme de 11 186,51 \$;

DE retourner au fonds d'administration la partie non utilisée des projets 13-01, 13-04 et 13-08 pour une somme 7 207,01 \$;

D'AMENDER la résolution no 13-01-13 de façon à ce que les montants faisant l'objet de la renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Certificat de paiement no 6 – Acceptation définitive – Aménagement du Parc Forget

14-01-24

CONSIDÉRANT la résolution no 12-06-264 octroyant le contrat pour les travaux d'aménagement du parc Forget – Phase I à la firme Bau-Québec Ltée;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 11 644,55 \$, taxes incluses, à la firme Bau-Québec Ltée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaire 03-10000-530.

7.2 Octroi de mandat - Services professionnels – Collecte des résidus domestiques dangereux 2014

14-01-25

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par recherche de prix auprès de trois (3) fournisseurs afin d'obtenir des services de collecte de matières dangereuses;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de collecte des résidus domestiques dangereux 2014 à l'entreprise Solva-Rec Environnement Inc. pour un montant maximal de 20 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-45211-446.

14-01-26

7.3 **Embauche – Surnuméraires**

Déclarant avoir un intérêt pécuniaire, le conseiller Patrick Marquès se retire et ne participe pas aux délibérations.

CONSIDÉRANT les recommandations du contremaître général des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Dominick Marquès et Patrick Thibault en tant que surnuméraires aux services techniques;

QUE cette embauche soit effective du 9 au 18 décembre 2013 inclusivement;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181.

7.4 **Octroi de mandat - Services professionnels – Préparation des documents d'appels d'offres et de surveillance des travaux – Remplacement des pompes de distribution et raccordement à l'automate – Usine d'eau**

14-01-27

CONSIDÉRANT que l'installation des pompes actuelles à l'usine d'eau potable, en plus d'arriver à leur fin de vie utile, s'avère insuffisante pour assurer le débit de nuit;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des solutions de remplacement les plus optimales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des documents d'appels d'offres et de surveillance des travaux visant le remplacement des pompes de distribution à l'usine d'eau potable et le raccordement à l'automate

à la firme BPR Infrastructures Inc. au montant de 20 695,50 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000530, sous réserve d'une appropriation du surplus affecté « Eau ».

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure 13-DM-19 – Lots 4 968 084 à 4 968 092 – 1862, rue Gertrude

14-01-28

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal projeté à 2,78 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement prescrit une marge de recul latérale à 4 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour la propriété sise au 1862, rue Gertrude, permettant l'implantation d'un bâtiment principal projeté à 2,78 mètres de la ligne latérale.

8.2 Dérogation mineure 13-DM-20 – Lots 4 219 177 à 4 219 179 – 1995 rue Henriette

14-01-29

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une véranda à 1,87 mètre de la ligne arrière, alors que le règlement prescrit une distance minimale de 2 mètres des lignes de terrains;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour la propriété sise au 1995, rue Henriette, permettant l'implantation d'une véranda à 1,87 mètre de la ligne arrière.

8.3 Dérogation mineure 13-DM-21 – Lot 4 947 444 – 2925, boul. Désourdy, coin de la rue des Galets

14-01-30

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme le revêtement de bois naturel sur l'ensemble des murs latéraux, alors que la réglementation en vigueur exige que les habitations érigées sur les lots d'angle comportent un revêtement de maçonnerie dans une proportion minimale de 50 % de la surface du mur sur rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour la propriété sise au 2925, boulevard Désourdy, permettant un revêtement de bois naturel sur l'ensemble des murs latéraux;

LE tout conditionnel à la réalisation d'un aménagement paysager le long de la façade adjacente à la rue des Galets.

8.4 Dérogation mineure 13-DM-22 – Lot 5 241 947 – 1477, chemin de Chambly

14-01-31

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'installation de trois enseignes « menu », alors que la réglementation en vigueur n'autorise qu'une seule enseigne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour la propriété sise au 1477, chemin de Chambly afin de rendre réputée conforme l'installation de trois enseignes « menu ».

8.5 Dérogation mineure 13-DM-23 – Lot 2 601 465 – 1450, rue Bernard-Boucher

14-01-32

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme une marge de recul avant de 10 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge avant de 15 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour la propriété sise au 1450, rue Bernard-Boucher afin de rendre réputée conforme une marge de recul avant de 10 mètres.

LE TOUT conditionnel à ce que la construction à être érigée le soit en façade de la zone agricole.

8.6 Dérogation mineure 13-DM-24 – lot 5 272 046 – 50, chemin de la Carrière

14-01-33

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une enseigne située à 3,70 mètres de la ligne de rue, alors que la réglementation en vigueur exige 5 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure pour la propriété sise au 50, chemin de la Carrière.

8.7 Demande 13-PIIA-21 – Urgex – Aménagement paysager et architecture du bâtiment – 1995, chemin de Chambly

14-01-34

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant l'affichage et les matériaux installés en façade sur l'immeuble situé au 1995, Chemin de Chambly;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués sans que le requérant ait obtenu les permis de construction, de certificat d'autorisation d'aménagement paysager, de certificat d'opération commerciale ou de changement d'usage;

CONSIDÉRANT que le nombre d'enseignes proposées, ainsi que certains matériaux installés en façade, ne sont pas conformes au règlement de zonage no 243;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE NE PAS approuver la demande de PIIA telle que présentée, concernant l'installation d'une enseigne commerciale, l'affichage sur le bâtiment ainsi que les matériaux installés en façade non conformes, pour la propriété située au 1995, chemin de Chambly.

8.8 Demande 13-PIIA-22 – Lot 5 272 046 – 50, chemin de la Carrière – Affichage du commerce

14-01-35

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

DE reporter ce point.

8.9 Demande d'appui 13-CPTAQ-08 – Lot 2 601 135 - 3903, chemin Bellerive

14-01-36

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser l'aliénation d'une parcelle de terrain située en zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée, tout en respectant les critères de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, est sans conséquence sur les activités agricoles existantes ainsi que leur développement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ ayant pour effet de permettre l'aliénation d'une parcelle de terrain pour la propriété sise au 3903, chemin Bellerive.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Abolition – Service incendie

14-01-37

CONSIDÉRANT la résolution no 13-05-112 autorisant la création d'un service des incendies à Carignan;

CONSIDÉRANT la volonté du présent conseil de mettre un terme audit service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à la majorité :

Le conseiller Patrick Marquès votre contre.

D'ABOLIR le service des incendies de la Ville de Carignan;

D'ABROGER la résolution no 13-05-112 rendant cette dernière nulle et sans effet.

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande de soutien financier – Clinique des jeunes du Bassin de Chambly

14-01-38

CONSIDÉRANT la demande de soutien adressée à la Ville de Carignan pour le projet de Clinique des jeunes du Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Clinique des jeunes du Bassin de Chambly, un montant de 3 613 \$ par année pour les années 2014, 2015 et 2016;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.2 Demande d'aide financière – Aux sources du Bassin de Chambly – Guignolée 2013

14-01-39

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly dans le cadre de leur guignolée annuelle 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly, un montant de 250 \$ dans le cadre de la guignolée 2013;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

14-01-40

10.3 Demande de prêt de salle – Héma-Québec

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE prêter à titre gratuit la salle du centre multifonctionnel pour la collecte de sang organisée par les élèves de l'école Carignan-Salières, qui aura lieu le jeudi 13 mars prochain.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement de taxation no 462-A

Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2014

14-01-41

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement de taxation no 462-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2014, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à la majorité :

Le conseiller Patrick Marquès votre contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement de taxation no 462-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2014.

13.2 Adoption – Règlement no 463-A

Sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme et remplaçant le règlement numéro 128 et ses amendements

14-01-42

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 463-A sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme et remplaçant le règlement numéro 128 et ses amendements, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 463-A sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme et remplaçant le règlement numéro 128 et ses amendements.

13.3 Adoption – Règlement 310-18

Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

14-01-43

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 310-18 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 310-18 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

13.4 Avis de motion – Règlement 437-1 A

Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la ville de Carignan

14-01-44

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Marquès à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 437-1 A adoptant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la ville de Carignan.

En résumé, ce code a pour but :

- D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- D'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- De prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;

- D'établir des règles de conduite des élus à titre de membre du conseil.

13.5 Adoption – Règlement 243-113

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'interdire les projets intégrés dans les zones MN2-145, MN2-148, MN2-156 et MN2-157

14-01-45

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 243-113 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'interdire les projets intégrés dans les zones MN2-145, MN2-148, MN2-156 et MN2-157, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à la majorité :

Le conseiller Patrick Marquès votre contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-113 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'interdire les projets intégrés dans les zones MN2-145, MN2-148, MN2-156 et MN2-157.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-01-46

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 10.

Rémi Raymond
Greffier

René Fournier
Maire